

À propos de *La Misère des niches* d'Alain Brunet

Commentaires et contribution d'un (misérable) artiste et producteur

Je termine la lecture de *La Misère des niches* et, tout en résumant cet essai à ma manière, j'aimerais faire part ici, dans mes propres mots, des commentaires qu'il m'inspire et de mon interprétation de la conjoncture qu'il éclaire. Je me suis obligé à être bref. Je passe donc sur les nuances ou les objections que j'apporterais à certains égards, de même que sur une analyse plus philosophique des causes, pour m'en tenir aux nombreux éléments incontestables de l'ouvrage, propres à nourrir la réflexion commune, le courage et le geste. Je joins également quelques vues inspirées de cette lecture, puis enfin une suggestion tactique.

1. Il faut d'abord féliciter l'initiative qu'est ce livre, *La Misère des niches*. Nous tenons pour ainsi dire un rapport sur une situation inquiétante. Nous avons le dossier général, actuel et documenté d'un dysfonctionnement à grande échelle, celui, pour parler simplement, de l'industrie musicale, dans un contexte de mondialisation par le numérique. L'explosion et la faveur des ressources technologiques et de leur application, dans leur conjonction avec une offre exponentielle des contenus, elle-même surgie de cette explosion (la fameuse démocratisation des outils de production découle des technologies), ont créé, à terme, un dispositif commercial immense et dominateur, inédit en puissance et en étendue. Des derniers rouages de ce dispositif, qui nous y livre enfin sa vraie nature, résulte le streaming musical, soit une diffusion continue que l'on pourrait dire à bas prix ou à prix nul.
2. Ce dispositif, sous prétexte de servir (le client comme le fournisseur) et sous couvert d'innovation, cet autel des temps présents, est devenu le maître, né, vivant, évoluant pour lui-même (et les siens). Certes, mais où loge le dysfonctionnement ? Il loge dans le fait que la machine, pour bien naître et grandir, a su s'alimenter ou plutôt se gaver au pâturage mondial des œuvres que par détresse ou convoitise, par innocence ou méprise, dans le cadre du jeu compliqué des droits et des débouchés, du légal et de l'illégal, les créateurs et producteurs ont sacrifié sur la promesse d'une nouvelle ère. Erreur fatale qui, en fin de course, les dénude et les amoindrit jusqu'à presque rien, n'importe les prodigieuses exceptions à la règle. Pire, le dysfonctionnement tient au fait que ce sacrifice des œuvres, devancé il est vrai par la dépréciation que provoquait déjà leur surabondance et sans doute inspiré par plusieurs échecs à les protéger, a non seulement dévalué leur statut commercial, mais affaibli l'appréciation intellectuelle, le regard esthétique et l'écoute sensible qui leur sont dus.
3. D'où, enfin, un effet dévastateur sur le sens même de la critique musicale, sur la position du commentateur spécialiste des œuvres et des prestations, témoin rapproché et communicateur de la vie musicale et de ses ouvrages. J'ai aimé qu'Alain Brunet sache inclure de façon authentique la misère du critique (sur fond des malheurs médiatiques, mais plus intimement) à son tableau des tempêtes. Le critique, pour sûr, n'est pas moins atteint que son objet dans cette affaire, mais il y a là l'expression d'une fraternité avec l'artiste, et ce livre, derrière un large et fort éclairage sur l'état des lieux, est un acte d'attention et d'amitié. Y sont ainsi mises à mal, au nom d'une juste lucidité, quelques illusions de l'artiste et du producteur dans la nouvelle interprétation qu'ils tendent à se faire des bienfaits possibles, à leur égard, du streaming. Au premier rang une idée courante, que j'ai cru moi-même admissible (pour ma part en lien avec la condition des artistes et musiciens d'avant la Renaissance, berceau de la modernité), celle que l'enregistrement et sa publication seraient

des substituts promotionnels de la scène, qui elle seule, de par la présence réelle de l'artiste (et le spectacle de sa sueur), mériterait en somme la dépense et, pour peu qu'elle soit encore possible, la rentabilité. Penser cela revient à faire fi, bien sûr, en notre monde, de l'album au titre d'œuvre d'art, de pierre précieuse, mais aussi à ne valoriser qu'un mode d'accomplissement artistique, la prestation publique, directe, avec son lot d'exigences et de simplifications. Glenn Gould, à propos de l'exécution, le pensait bien (et l'affirma). Notons d'ailleurs que le concert et le spectacle, sur le plan local ou planétaire, ne peuvent suffire à l'appétence musicale de notre temps. La faim apaisée, il reste la soif.

4. Autre conséquence du dispositif et du phénomène sous-jacent (que toutefois les médias de masse et le commerce de la musique avaient bien initiée) : la rectitude ou la standardisation outrageante des formes, des styles et de l'expression (permise), le nivellement (quand ce n'est pas l'amputation) autocratique des œuvres et des manières de faire, de dire et de jouer, l'appauvrissement déterminé de la musique en tant qu'instrument redondant de séduction des audiences, cela par les détenteurs de plus en plus centralisés et similaires des grands lieux d'écoute qui, s'ils déclinent en nombre, gagnent encore, pour l'heure, en pouvoir et en influence. Cette prépondérance crée vite une emprise. Elle renforce un système de castes ou de proximité somme toute naturel mais dont les petits seigneurs en viennent à patronner un discours, favoriser des thèmes, voire les prises de position sociales et politiques qui leur sont chères. Le Québec, en son exigüité géoculturelle, en sa position de terre isolée par sa différence (salvatrice à d'autres égards), livre à notre intelligence une version paroxystique de cette affection. Soulignons enfin l'abdication de la majorité des artistes et producteurs devant cette tutelle et la manipulation de leur art, tout en rappelant, en toute justice, l'écart des forces entre ceux-ci et les appareils médians, provinciaux et nationaux, qui s'alignent davantage sur le dispositif universel, ou s'en inspirent, que sur le combat à mener quant à la libre création et à la diversité des voix (c'est le cas de le dire).
5. Le dispositif commercial universel dont nous parlons et dont l'action culmine dans l'offre de streaming musical, s'il est une créature technologique à laquelle les œuvres ont été données en pâture, pour être dégorgeées ad nauseam à un public anonyme, avec ce que ça implique en déresponsabilisation facile, en est une également du capital. Or le capital n'est qu'une chose (comme le dispositif), un truc sans âme, et ne peut être accusé des maux humains. Ce sont ses nouveaux seigneurs qu'il faut interroger, qui le tiennent par ses brèches et le pressurent, d'ailleurs tous impliqués, à différents titres et vitesses, dans l'explosion initiale et ses fumées, là même où s'évanouit la consommation des œuvres. Magiciens aux ficelles interminables et inédites qui nous soutiennent avant de nous tenir, et à quoi nous nous connectons en pantins affamés, leur offrant de surcroît notre mémoire, nos archives, la plupart ne sont pas incriminables de leur triomphe, duquel ils ont été les premiers saisis, mais œuvrent depuis lors à des suites qui les honorent assez peu. Des principes libertariens, déjà réducteurs en soi et qui ne font pas une civilisation, sont empruntés par les économistes du jour, souvent les leurs, puis encore réduits jusqu'aux miettes qui leur servent de vertu et d'où ils semblent d'ailleurs tirer librement l'archétype même des redevances musicales. À ces rois Crésus, au royaume des supermonopoles et des pieuvres d'or, le simple mortel ne peut parler, mais les États doivent enfin se souvenir qu'ils demeurent, en ces matières, souverains, et qu'ils ont la force d'ajouter des règles à tout ce jeu, entre autres en restaurant la notion de territoire, et donc du politique, malmené par l'abstraction virtuelle, la finance anonyme et l'engrenage céleste (nuagique) des réseaux.

6. Que faire ? C'est, naturellement, ce qui nous intéresse. Alain Brunet, entouré de quelques penseurs et observateurs avisés, qu'il cite solidement et nous fait découvrir et priser, propose les grands outils qu'un premier inventaire indique, de même que les appareils à contraindre, les matériaux à attaquer et transformer, les terrains et les ponts à reprendre et surveiller. Tout est à la vue, rien n'est ni n'était caché en cette nomenclature. À cela près qu'il faut regarder pour voir. Renvoyons le lecteur à la Misère des niches, où il lira et retirera le détail et l'articulation des moyens, certes dans une forme introductive, mais avec suffisamment d'esquisses parlantes pour allumer les esprits et inspirer l'action. Les stratégies exposées, cela va de soi, vu les dimensions de l'affaire, s'avèrent pour la plupart à grande échelle et à grand déploiement, et donc gouvernementales et institutionnelles, législatives, réglementaires. Elles y sont classiques et courantes, mais leur objet, leur champ d'action s'y voit actualisé, synchronisé au phénomène (je ne suis pas certain que les plus récentes intentions gouvernementales, à tous paliers) montrent une telle actualisation). En plus de raisonner le dispositif, au premier chef, en donnant au streaming un corps et des contours, une anatomie propre à l'encadrement et à la juste administration, pensons d'une part, avec l'auteur, aux donneurs d'accès, aux réseaux en soi (transporteurs de flux), aux fabricants de l'appareillage multiple qui mène trop bien au pâturage, à la cueillette gratuite des œuvres. Pensons d'autre part, toujours avec lui, au potentiel de retraçage et de gestion des droits que nous accordent de plus en plus les métadonnées inscrites comme des ADN et leurs génomes au cœur des objets numériques.

7. J'aimerais conclure ici avec une suggestion tactique, à plus modeste échelle. En vérité, appliquée avec vigueur et discernement, elle pourrait surprendre et peser lourd dans la balance. À tout le moins elle représente un soutien aux plus vastes opérations envisagées, ainsi qu'une tension, des tensions sur le dispositif, et peut-être une échappée. Trop simple, elle a été vite oubliée. Elle concerne les créateurs et producteurs (et maisons de disque), dans leur capacité individuelle et ordinaire, cette compétence commune. *C'est le refus net du streaming*. La grande majorité des artistes et producteurs n'y ont rien à perdre, sauf leurs rêves et la promesse d'un ciel inventé. Retour aux extraits (et aux gratuités promotionnelles) puis à l'achat (à prix raisonnable s'entend). La soif du public, de l'auditeur, du mélomane, l'appétit du monde et de chacun pour la musique, et dans ce cas pour un artiste spécifique, un album, une chanson, ne résistera pas à la dépense. Plus encore, l'audience sera plus attentive, car l'achat est une implication, un pas précis, décidé, vers l'écoute. Puis imaginons une ou des maisons de disque, une ou des nouvelles plates-formes, sans doute territoriales, où des artistes, des œuvres logeraient de façon exclusive. Puis imaginons un, deux, trois grands distributeurs qui emboîteraient le pas, heureux d'un rééquilibrage, prêts à risquer l'aventure avant de périr (car dans l'attente, ils périront peut-être). Un, dix, mille, dix mille artistes, ça fait un monde. Un monde parallèle à celui qui ne mourra pas, sans doute, mais un monde toute de même. Et chacun décidera de celui qui est le sien. Les grandes transformations, les grands retours, les renaissances, les plus fortes libertés ne sont pas, n'ont jamais été le fait d'un plan ou d'un calcul, mais le résultat de mouvements organiques amorcés par un seul, jamais seul, sous un vent favorable, du hasard naturel et du mystère des matières, des pensées et des êtres qui se croisent, parlent, dansent et rient, forts de vivre, de sentir et de créer.